



Programme d'appui aux musiciens émergents
Formulaire de demande

1. Nom de l'artiste ou du groupe : _____

Personne-ressource (si différente de la personne précisée ci-dessus) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Somme demandée : _____ Coûts totaux du projet : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

2. Le demandeur* a-t-il déjà soumis une demande dans le cadre du programme d'appui aux musiciens émergents? Oui Non

3. Signature de l'artiste ou de la personne-ressource du groupe : _____

Nota : Si la demande est acceptée, à l'ordre de qui doit-on émettre le chèque?

Annnonce des résultats : Les demandeurs sont informés des décisions rendues par courriel, habituellement dans les 30 jours suivant la date limite de demande de subvention. En cas de refus, le demandeur peut soumettre à nouveau un projet admissible avant la date limite suivante. Les pièces justificatives ne sont pas retournées au demandeur.

* Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre épique et le singulier comprend le pluriel et vice versa.
April 2012



Veillez fournir une description du projet à la page suivante.

Demande au programme d'appui aux musiciens émergents
Description du projet

Sur une feuille distincte, veuillez fournir une description du projet en utilisant les TITRES DE SECTION suivants : Court résumé du projet. (Deux phrases maximum.)

1. **Aussi : Renseignements généraux sur l'artiste, le groupe ou le professionnel de l'industrie :**
 - **genre ou style musical**
 - **public ou marché**
 - **bref résumé de l'expérience sur scène**
 - **engagements actuels et récents**
 - **réseau de soutien ou partenaires, le cas échéant**
2. **Description complète du projet, dont une description de l'utilisation des fonds.**
3. **Façon dont le projet répond à au moins un des objectifs de programme suivants :**
 1. **Le projet favorise la progression de la carrière dans l'industrie de la musique. – 25 %**
Remarque : Les demandeurs qui ont déjà obtenu de l'aide dans le cadre de ce programme peuvent être évalués en fonction des résultats alors obtenus.
 2. **Le demandeur a la capacité d'atteindre l'excellence artistique. – 10 %**
 3. **Le demandeur a une idée très précise des compétences et exigences nécessaires pour le projet. – 10 %**
 4. **Le projet améliorera le professionnalisme et la qualité marchande du demandeur. – 30 %**
 5. **Le projet permettra au demandeur d'améliorer ses compétences techniques, en affaires et en marketing. – 25 %**
5. **Décrivez la façon dont vous évalueriez votre réussite dans le contexte des objectifs énoncés à la question 4.**
6. **Fournissez un chemin critique précisant des dates et tâches pertinentes pour votre projet, y compris les dates de début et de fin prévues.**
7. **Fournissez des prévisions budgétaires détaillées comprenant les éléments suivants :**
 - **Dépenses détaillées avec description**
 - **Devis de fournisseurs pour chacune des dépenses détaillées. Si on tient compte du kilométrage pour les déplacements, ou des indemnités quotidiennes, il faut inclure les calculs correspondants.**

- **Revenus détaillés, s'il y a lieu (p. ex. vente de billets, contrats et vente de produits dérivés).**
- **Coûts totaux du projet. Si les coûts du projet dépassent le total des fonds demandés, veuillez mettre en évidence les éléments admissibles au financement.**



Modalités – ASSUREZ-VOUS DE LIRE TOUTES LES MODALITÉS AVANT DE SIGNER. IL S’AGIT D’UNE ENTENTE AYANT FORCE OBLIGATOIRE.

En signant la présente, le ou les demandeurs acceptent individuellement et collectivement ce qui suit :

- a) Les demandeurs sont liés à toute approbation et à tout refus de Music PEI par rapport à la présente demande de financement ou à tout paiement ou à toute allocation des fonds afférents.
- b) Les demandeurs renoncent à présenter une réclamation ou lancer des poursuites contre Music PEI (ainsi que ses directeurs, agents ou employés) à la suite de toute approbation ou de tout refus de celle-ci par rapport à la présente demande de financement ou à tout paiement ou à toute allocation des fonds afférents.
- c) Les demandeurs dégagent Music PEI (ainsi que ses directeurs, agents et employés) de toute responsabilité en cas de pertes ou dommages directs, indirects ou accidentels découlant de la présente demande ou du paiement ou non-paiement des fonds afférents. Music PEI est responsable du paiement des fonds une fois qu’ils sont alloués.
- d) Les demandeurs et leurs représentants, substituts légaux, société mère, affiliés, succursales et divisions assument tous les risques de pertes ou de dommages qui peuvent découler de la présente demande de financement, de son approbation ou refus et du paiement ou non-paiement des fonds afférents.
- e) Les prévisions budgétaires des demandeurs reposent sur des faits et sont aussi réalistes que modérées.
- f) Si leur demande de financement est acceptée, les demandeurs fournissent un rapport final comprenant les états financiers du projet à Music PEI dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci. Les états financiers doivent détailler les dépenses et coûts liés au projet sous forme de liste; être accompagnés de copies des factures et reçus originaux et fournir le total des dépenses, des revenus et des fonds approuvés par Music PEI, en plus de préciser l’avance versée; être accompagnés de tout autre document justificatif raisonnablement exigible par Music PEI; et comprendre un sommaire détaillé du projet, tel que présenté dans la demande, des réussites et des faiblesses.
- g) Music PEI respecte la nature confidentielle du matériel soumis dans le cadre de la présente demande.
- h) Les demandeurs permettent à un cabinet de comptables agréés ou à un représentant de Music PEI ou du ministère du Tourisme et de la Culture de l’Île-du-Prince-Édouard d’évaluer et de photocopier leurs livres comptables et d’en tirer des données, et ce, à tout moment jugé raisonnable, à condition que de telles vérifications se limitent aux questions liées aux détails de la présente demande et que tous les renseignements obtenus de cette façon par Music PEI demeurent confidentiels.
- i) Les demandeurs déclarent toute somme reçue ou qu’ils s’attendent à recevoir d’autres instances gouvernementales pour le projet proposé à la soumission de leur demande de financement à Music PEI.
- j) La contribution de Music PEI sous forme d’un financement non remboursable pouvant atteindre 1 500 \$ est accessible dans les 30 jours suivant la réception de la lettre d’acceptation ou de l’entente de financement aux bureaux de Music PEI. La somme fournie correspond à 75 % du financement non remboursable accordé, soit jusqu’à 1 500 \$. Le solde

(25 %) est versé aux demandeurs ou à leur bénéficiaire désigné dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport final et son approbation par Music PEI. Music PEI se réserve le droit de retirer en tout ou en partie les fonds recommandés si le budget final est substantiellement différent des prévisions budgétaires ou qu'il ne peut pas être justifié à sa satisfaction. Si les demandeurs ne soumettent pas le rapport final dans les délais convenus, ils pourraient perdre toute admissibilité à d'autres fonds jusqu'à ce que cette exigence soit satisfaite.

- k) Tous les renseignements susmentionnés sont vrais et complets, et les demandeurs consentent à la réception et à la prestation de renseignements comptables et de crédit par les fournisseurs de crédit, les bureaux de crédit et les fournisseurs de services.

Entente des demandeurs : Je confirme que les renseignements fournis dans la présente sont justes, au meilleur de mes connaissances.

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____

Au nom de : _____

Date : _____

VOIR LA LISTE DE VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'APPUI AUX MUSICIENS ÉMERGENTS, À LA PAGE SUIVANTE.

Liste de vérification du programme d'appui aux musiciens émergents

- **Six** copies du formulaire de demande, de la proposition de projet et des pièces justificatives
- Budget détaillé, y compris les devis
- Copie du formulaire de résidence, s'il n'a pas déjà été soumis.
- Formulaire d'adhésion à Music PEI et paiement de la cotisation, si le demandeur n'est pas encore membre
- Notice biographique et page présentant les faits saillants de la carrière en 2011-2012 (liste des réalisations en 2011-2012, s'il y a lieu) pour verser au dossier.
- Modalités dûment signées, qui doivent accompagner toutes les demandes. Si cette entente n'est pas signée et retournée avec la demande de financement, celle-ci sera jugée incomplète et, donc, non admissible